

Missions Obligatoires
Engagement & Mutualisation



**Service Référents
territoriaux**



WEBINAIRE
“RENDEZ-VOUS AVEC LE CDG 54”

21 mars 2024

11h00 - 11h45

Missions Facultatives
Innovation & Accompagnement

A LA UNE DE CE WEBINAIRE « Rendez-vous avec le CDG 54 »

Introduction

par Jean-Benoît PASQUEREAU, Référent Territorial

✓ L'actu en visu

par Elsa MARTIN, Référente Territoriale

✓ La mission RGPD et la cybersécurité

par Dolorès BEN NASR assistante administrative du Pôle Qualité et Amélioration, Leslie ABID et Nicolas BELLORINI, chargés de mission RGPD

✓ La mission archives

par Richard BUDZINSKI archiviste

Conclusion

par Jean-Benoît PASQUEREAU, Référent Territorial

Missions Obligatoires

Engagement & Mutualisation



**Service
Référents
territoriaux**



“L’ACTU EN VISU”

Missions Facultatives
Innovation et accompagnement

ECHANGER AVEC LE CDG

Contactez les services



Par **FICHE**, via AGIRHE

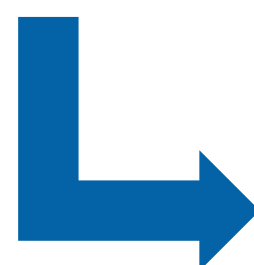
- Nouvelle demande : sélectionnez le **thème approprié**
- Sujet déjà évoqué : **complétez la fiche** existante (même clôturée)
- Possibilité de demander un **échange téléphonique**
- Pour les sujets confidentiels, cochez « **fiche privée** » : la fiche n'apparaîtra pas sur AGIRHE

Une situation **complexe / transversale** ?
Des question sur l'**offre de service** ?

- et uniquement pour ces sujets -

Contactez votre référent territorial

- Par fiche
- Par téléphone
(ligne réservée aux élus / DGS)



Le seul moyen de vous garantir :

- ✓ Une **rapidité** de traitement par le service approprié
- ✓ Une **traçabilité** des échanges
- ✓ Le respect du **RGPD**

S'INFORMER AVEC LE CDG



Via nos différents médias

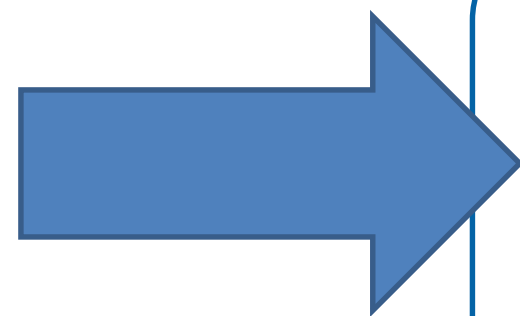
- **Site internet CDGplus** : [ICI](#)
- **Publication des actualités** : abonnez-vous [ICI](#) (via le site internet "CDG plus")
- **Catalogue** : retrouvez l'ensemble des missions et prestations [ICI](#)
(disponible sur le site internet "CDG plus" et sur "mon espace collectivité")
- **Rencontres régulières** : deux formats d'information trimestriels à destination des agents et élus des collectivités :
 - ✓ **Webinaire « Rendez-vous avec le CDG 54 »** : 45 min pour faire le tour de l'actualité, avec des focus sur des thématiques choisies
 - ✓ **Visio « zoom sur... »** : 90 min pour explorer et échanger autour d'un thème

2 NOUVELLES CAMPAGNES

Contrat groupe assurance statutaire

Afin :

- D'éviter la suspension de l'indemnisation de vos sinistres
- De régulariser vos cotisations dues à l'assureur
- De calculer le montant des frais de gestion dus au CDG 54



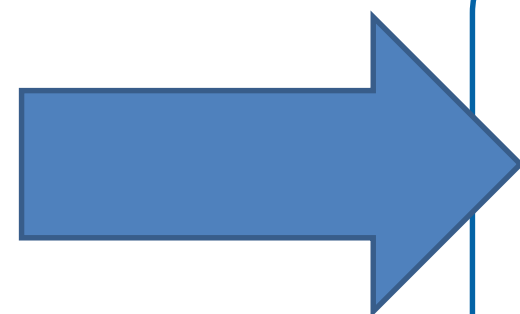
Déclarez vos bases assiettes 2023
Avant le 31/03/2024

"Procédure saisie BA 2023"
dans l'espace assurance :

Agirhe / Liens / Assurance54 / Assurance Statutaire / Documentations / doc statutaire / Procédure déclaration des bases assiettes

Promotion interne

Changement de cadre d'emplois et de catégorie (à l'exception de la promotion interne dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise) sans concours



Déposez vos dossiers de promotion interne
Avant le 15/04/2024

Toutes les informations sur notre site internet [ici](#)

REVALORISATION DU METIER DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Publication de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023

Découvrez notre document de décryptage pour comprendre :

- les changements apportés par cette réforme,
- la mise en place des mesures progressives en deux étapes :
 - À compter du 1er janvier 2024
 - A compter du 1er janvier 2028
- les nouvelles modalités pour rendre le métier plus attractif.

Ce document est construit à partir d'un **tableau récapitulatif et interactif**
cliquez sur les liens dans les cases pour découvrir les éléments de loi selon :

- que vous soyez employeur ou agent
- la strate de classement de la collectivité
- le statut de l'agent concerné



Consultez le document
sur notre site internet [ici](#)

LE CO-DEVELOPPEMENT : UNE APPROCHE D'APPRENTISSAGE INNOVANTE !

Nouvelle
prestation
CDG 54

Le **codéveloppement** est une approche d'apprentissage et d'amélioration des pratiques professionnelles qui mise sur : - les interactions entre les participants
- l'intelligence collective

Par un processus en six étapes structurant la parole, l'écoute et la réflexion, les participants : ✓ **apprennent** les uns des autres, sur eux
✓ sont incités à aller vers **l'action**



Rejoignez l'un des 2 groupes de co-développement :

- Groupe à l'attention des **managers**
- Groupe à l'attention des **secrétaires de mairie**

Inscrivez-vous avant le 25 mars!

Toutes les infos utiles sur la page CDG plus dédiée [Ici](#)

Les autres missions du conseil en organisation : [ici](#)

CARTOGRAPHIE DES RISQUES D'ATTEINTE A LA PROBITE

Une des 8 mesures du "dispositif anticorruption" détaillées dans la loi dite « loi Sapin 2 »

Nouvelle
prestation
CDG 54

Considérant :

- L'**impact** de ces risques spécifiques sur le **climat social** et la **santé mentale des agents**
- Que la **prévention** de ces risques spécifiques **incombe à l'employeur public**

➤ **Le CDG 54 vous propose un service d'aide à sa rédaction à annexer au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

L'élaboration de cette cartographie :

- **Décortique les procédures en place dans la collectivité** (organisation des services, influence des agents et des élus sur leur environnement...)
- **Liste et hiérarchise les risques** liés à la corruption, au trafic d'influence, à la concussion, à la prise illégale d'intérêts, au détournement de fonds publics et à l'octroi d'avantages injustifiés
- **Evalue les moyens de prévention** déjà mis en place
- **Préconise les actions** restantes à mener pour faire réduire au maximum la survenue des actes litigieux

➤ **Contactez-nous :**

Thème : Prévention des risques professionnels

Sous-thème : Evaluation des risques professionnels

Plaquette bientôt disponible !

Missions Obligatoires
Engagement & Mutualisation



LA MISSION RGPD
Adhésion et prestations

Service RGPD

Missions Facultatives

Innovation & Accompagnement

SOMMAIRE

- 1) **Le RGPD et les chiffres clés**
- 2) **Les prestations sociales**
- 3) **Les prestations à l'acte**
- 4) **Notre nouvelle prestation : la cybersécurité**
- 5) **Conventionnement, coût et gestion administrative**

Le RGPD et les chiffres clés

Une obligation légale

Bilan 2023 :

- 143 signalements d'attaques par **rançongiciels (+30 %)**
- Plus de 280 000 demandes d'assistance enregistrées par Cybermalveillance.gouv avec une hausse de **17% de la part des collectivités**
- **340 contrôles** dont 42 sanctions pour un montant de 89 179 500 euros

Mission mise en place depuis 2018 :

550 collectivités adhérentes en Meurthe-et-Moselle

1420 collectivités hors 54

Les prestations de la mission RGPD mutualisée

Les prestations socles :

- Espace numérique « **ESPACE RGPD** ».
- **Accès documentation** : Communications, informations et sensibilisations.
- **Questionnaire** d'audit RGPD.
- Traitement des **cas pratiques** et des demandes de **renseignements**.
- **Accompagnement** : demande d'exercice de droits, violation de données personnelles, réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), dans les relations avec la CNIL.

Les prestations de la mission RGPD mutualisée

Les prestations à l'acte :

1. Réalisation d'un diagnostic de mise en conformité au RGPD

- Ateliers de sensibilisation.
- Diagnostic de mise en conformité : entretiens avec les agents et responsables, individuels ou collectifs.
- Registre des traitements de la collectivité.
- Rapport de préconisations.
- Restitution des livrables.
- Suivi de la mise en place des actions.

Les prestations de la mission RGPD mutualisée

Les prestations à l'acte :

2. L'accompagnement du référent RGPD

- Accompagnement du ou des référents RGPD de la collectivité.
- Suivi en distanciel.
- Compte-rendu de l'accompagnement.

3. L'accompagnement « Se préparer à un contrôle de la CNIL »

- Accompagnement des services aux contrôles de la CNIL et préparation des services.
- Simulation d'audit.
- Rapport de préconisations.

Les prestations de la mission RGPD mutualisée

Les prestations à l'acte :

4. Prestation sur mesure

La cybersécurité

Trois prestations complémentaires visant à renforcer votre sécurité informatique par le biais d'actions simples et concrètes :

- ✓ Des campagnes de tests de faux mails frauduleux.
- ✓ Des ateliers de sensibilisation spécifiques.
- ✓ Des analyses de vulnérabilités de vos sites internet.

La cybersécurité

Les campagnes de tests de faux mails frauduleux :

Envoi de plusieurs vagues de mails tests :

- Mise en situation concrète des agents aux risques de cliquer dans un mail frauduleux.
- Mesure du niveau de sensibilisation aux bonnes pratiques.

Supports d'explications pédagogiques :

- Apprentissage et amélioration des vérifications à effectuer pour limiter les risques.

Suivi régulier et rapport de synthèse :

- Des points d'étape périodiques et un rapport final présentant les résultats et des pistes d'amélioration.

La cybersécurité

Les ateliers de sensibilisation :

Des ateliers à destination de tous les agents :

- Petits groupes facilitant les échanges.
- Démonstrations et mises en situation.

Des informations et bonnes pratiques concrètes :

- Éléments d'information « clé en main » ne nécessitant pas de compétences techniques.
- Possibilité de s'adapter aux spécificités de la collectivité.

La cybersécurité

Les analyses de vulnérabilités de sites internet :

Test des principales vulnérabilités web :

- Identifications de failles de sécurité éventuelles.

Analyse de la conformité en termes de protection des données personnelles :

- Vérification des principaux éléments de conformité RGPD.

Un rapport présentant les résultats et des préconisations techniques

Les prestations de la mission RGPD mutualisée

Etablissement du devis :

1. Nous contacter :

Votre espace
RGPD –
« Contacter votre
DPD »

Le formulaire de contact
– Thème « Archivage et
protection des
données » - Sous thème
– RGPD

2. Nous transmettre un organigramme à jour avec les noms, prénoms et intitulés du poste des agents et des responsables

Conventionnement, coût et gestion administrative

La convention RGPD – Comment adhérer ?

- Contacter directement l'équipe RGPD via le formulaire de contact dédié
- L'assistante administrative vous transmet un modèle de convention et un modèle de délibération

La convention en vigueur :
Du 1^{er} janvier 2022 au 31
décembre 2024

La convention à venir
Du 1^{er} janvier 2025 au 31
décembre 2026

Conventionnement, coût et gestion administrative

Le paiement de votre cotisation :

- Montant forfaitaire minimal de 30€ annuel.
- Cotisation à prélever selon le même mode opératoire que pour les autres cotisations du CDG

**Attention, si après calcul, votre cotisation RGPD est inférieure à 30€, il convient de ne rien prélever sur les bulletins de salaire, mais de réaliser un mandat à part correspondant au montant forfaitaire de 30€.*

**0,057% de
votre masse
salariale**

Conventionnement, coût et gestion administrative

La gestion administrative quotidienne :

- Assistante administrative dédiée :
 - *Perte de votre mot de passe pour accéder à l'espace RGPD.*
 - *Où trouver votre convention dans votre espace RGPD ?*
 - *Comment fonctionne le paiement de votre cotisation ?*
 - *Comment fonctionne l'espace RGPD ?*
 - *Etc...*

Contactez-nous via :

Votre espace
RGPD –
« Contacter
votre DPD »

Le formulaire de contact
– Thème « Archivage et
protection des
données » - Sous thème
– RGPD



Les archives communales

Archives

Missions Facultatives

Innovation & Accompagnement

Archives

Protéger ses archives est une obligation légale

Le code du patrimoine définit les archives communales comme des archives publiques.

4 conséquences :

- ✓ Les archives publiques sont **inaliénables**.
- ✓ Les archives publiques sont **imprescriptibles**.
- ✓ L'État dispose d'un pouvoir de **contrôle** sur les archives des collectivités.
- ✓ La **responsabilité pénale** du Maire ou du Président est engagée en cas de manquements graves.

Archives

Protéger ses archives est une obligation légale

Pour se mettre à l'abri, **il ne faut pas** :

- ✓ Faire **d'éliminations sauvages** dans le fonds d'archives.
- ✓ Stocker les archives dans des **lieux inadéquats** (privés, humides, exposés aux nuisibles, accessibles au public...).
- ✓ Garder des archives **en vrac**, sans classement ni conditionnement.

Archives

Mieux que classer, valoriser

Classer ses archives est une **opportunité** pour votre collectivité.

Les archives communales sont une **ressource** qu'il convient de valoriser.

Valoriser ses archives c'est :

- ✓ Gagner en **productivité**,
- ✓ Gagner des **mètres carrés** dans vos locaux,
- ✓ Rendre un service de **meilleure qualité** à vos concitoyens.

Archives

Mieux que classer, valoriser

Pour saisir cette opportunité, comme l'ont déjà fait **122 collectivités**,

à travers des **missions** de :

- ✓ Classement intégral
- ✓ Suite de classement
- ✓ Éliminations
- ✓ P.V. de récolement
- ✓ Sensibilisation

Le service archives du centre de gestion met à votre disposition ses **2 archivistes** itinérants et ses **33 ans d'expérience**.

Archives

Votre contact

Un devis pour chaque mission :

- ✓ Chaque mission est **unique**,
- ✓ Elle réclame **un devis personnalisé**,
- ✓ Le devis est gratuit et sans engagement après **adhésion à la convention prestation à l'acte**.

Vos interlocuteurs :

Maria Flores-Ledesma & Richard Budzinski – Archivistes itinérants

[Fiche de contact](#)

Thème : Archivage et protection des données – Sous-thème : Valorisation des archives



**Merci pour
votre attention !**